

2018_CT2_075

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 15 mars 2018

02_1_01

■ Décision Modificative n°1 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire a adopté le 29 novembre 2017 l'État Spécial 2018 de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Cette décision modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Conformément à la demande du Receveur Municipal, il convient de transférer les crédits d'investissement relatifs à l'opération budgétaire « The Camp » sur le Budget Principal de la Métropole :

ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX – DM 1

SERVICES GESTIONNAIRES			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES
Aide au monde économique				
Nature	Fonction	Opération		
4581	61	458116284 - Subvention d'équipement The Camp	- 1 000 000	
4582	61	458116284 - Subvention d'équipement The Camp		- 1 000 000
TOTAL			- 1 000 000	- 1 000 000

Cette décision Modificative entraîne une modification de la Dotation de Gestion Locale d'investissement du Territoire du Pays d'Aix de - 1 M€, soit 145.276.000 € au lieu de 146.276.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 031-3050/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif 2018 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_487 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 approuvant l'Etat Spécial de Territoire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_075-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n° 1 du Budget 2018 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle est présentée ci-dessus.

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**